



NEGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES BRANCHE BANQUE POPULAIRE

Après plusieurs suspensions de séances lors de la dernière réunion de NAO du 10 décembre, la DRH BPCE nous a fait cette ultime proposition :

- Revalorisation des minima salariaux de Branche BP
- **1,00 % d'augmentation générale pérenne, avec un plancher de 350€, à partir du 1^{er} avril 2014.**
Rassurez-vous ce n'est pas un poisson !

Cette proposition était assortie d'une date limite de réponse. En effet, nous devons remettre notre accord avant le 17 décembre 2013 sous peine de voir une proposition « dégradée » après cette date.

Nous avons, bien entendu, tenté d'obtenir mieux mais ce fut vain, le mandat des directions générales était à son maximum. Aussi, notre responsabilité d'organisation syndicale, au service de tous les salariés de la Branche BP, était engagée, nous avons donc décidé de signer cet accord sur les salaires.

Pourquoi ?

- **TOUS** les salariés sont concernés,
- **Le plancher de 350€ bénéficie à 66%** de nos effectifs de Branche BP,
- **Les prévisions d'inflation se situent à 0,8%**, la mesure couvre cette augmentation,
- **Les revenus les plus bas** auront une augmentation pouvant atteindre **+1,94%**, l'accord permet de **faire mieux que la revalorisation du SMIC (1,1%) pour tous les salaires inférieurs 31 500 €.**
- Nos minima de salaires se rapprochent de ceux de la profession bancaire.

Concrètement, les effets sur vos salaires, quelques exemples :

Salaire Brut	Montant	Pourcentage
18 000 €	350 €	1,94%
25 000 €	350 €	1,40%
38 000 €	380 €	1,00%
50 000 €	500 €	1,00%
60 000 €	600 €	1,00%

Notre regret : aucune revalorisation de cotisation à notre Régime Supplémentaire de Retraite Complémentaire n'a pu être actée. Nous gardons l'espoir, 2014 sera sûrement l'année de la concrétisation.

Nous espérons que les négociations locales seront menées par les Directions Générales avec la même volonté d'aboutir à un accord dans l'intérêt de tous les salariés.